EXAMEN DES POLITIQUES
RELATIVES À LA TÉLÉVISION CANADIENNE

MÉMOIRE DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

AU
CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

Avis public CRTC 1998-44

30 juin 1998

2007-03716/

TABLE DES MATIÈRES

1. **PRÉAMBULE** 1

2. **LE CARACTÈRE DISTINCT DU SYSTÈME TÉLÉVISUEL DE LANGUE FRANÇAISE** 2

- 2.1 Une télévision qui produit beaucoup, avec moins de moyens qu'au Canada anglais 2
- 2.2 Une télévision qui respecte et dépasse même les quotas de contenu canadien 4
- 2.3 Un public grand consommateur de télévision 5
- 2.4 Un public qui jouit d'un grand nombre de services télévisuels dans sa langue 6
- 2.5 En conclusion 7

3. **LES ENJEUX** 8

- 3.1 Maintenir l'attrait de la télévision de langue française auprès des francophones 8
- 3.2 Assurer un financement permettant le maintien des forces du système télévisuel québécois 9
- 3.3 Réussir le passage de la technologie analogique à celle du numérique.10

4. **LES ORIENTATIONS QUÉBÉCOISES EN MATIÈRE DE TÉLÉVISION** 11

- 4.1 Les orientations d'ordre sociétal 11
- 4.2 Les orientations d'ordre culturel 11
- 4.3 Les orientations d'ordre économique 12

5. **LES RECOMMANDATIONS** 13

- 5.1 Un cadre réglementaire qui favorise les contenus québécois 13
- 5.2 Un cadre réglementaire adapté à la réalité québécoise 15
- 5.3 Un cadre réglementaire qui favorise l'équilibre entre les joueurs en présence 18

5.4 Un cadre réglementaire qui supporte l'exercice de la démocratie 19
5.5 Un cadre réglementaire évalué plus fréquemment 20

ANNEXE 1 21

ANNEXE 2 24

ANNEXE 3 25

1. PRÉAMBULE

D'entrée de jeu, le ministère de la Culture et des Communications du Québec tient à souligner que la révision de l'ensemble des politiques télévisuelles actuellement entreprise par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est très vaste et déborde largement le cadre d'intervention de l'organisme.

Plusieurs facteurs, déterminants pour l'évolution du système télévisuel tant québécois que canadien, échappent en effet à son contrôle. En ce qui a trait au financement de la production télévisuelle par exemple, le Conseil oblige certes, par voie réglementaire, les différents acteurs du système télévisuel à y participer au moyen de contributions financières, mais il ne peut intervenir directement sur les aides publiques accordées par les différents gouvernements ni sur la place que ces derniers décident de leur attribuer.

Il en est de même des questions reliées aux accords internationaux d'échange et de commerce, lesquels influent à maints égards sur le secteur de la radiodiffusion.

Les développements technologiques sont également indépendants de son aire d'intervention et l'organisme réglementaire y a été confronté, il y a quelques années, lorsqu'il a attribué des licences à plusieurs canaux spécialisés dont quelques-uns n'ont pas encore vu le jour en raison de retards dans l'adoption de la technologie numérique.

En tenant compte de ces différents facteurs, il n'apparaît pas approprié d'élaborer, comme le demande le Conseil, un modèle économique tenant compte de l'ensemble de ces facteurs puisque ces derniers débordent ses capacités d'intervention.

Voilà pourquoi le ministère de la Culture et des Communications (MCC), au nom du gouvernement du Québec, fera porter le présent mémoire essentiellement sur les aspects relevant directement de la compétence du Conseil, soit les questions réglementaires.

Le Ministère s'interroge aussi sur le processus même de cette audience annoncée seulement quelques jours avant que le Conseil n'en convoque une autre pour analyser 21 requêtes de canaux spécialisés de langue française. Cet appel parallèle de requêtes ne présume-t-il pas d'un choix déjà fait par le Conseil à l'effet d'augmenter le nombre des canaux

spécialisés alors qu'il s'interroge sur la pertinence même de multiplier de tels services dans la présente instance? À cet égard, le MCC précisera les critères qu'il propose et qui clairement prônent une grande prudence.

Il y a plus de dix ans qu'une telle révision des politiques télévisuelles n'a pas eu lieu. Entre temps, le Conseil, en prenant de nombreuses décisions à la pièce, au fur et à mesure des avancées technologiques et sous les pressions provenant des différents milieux industriels, culturels et sociaux, s'est trouvé à orienter de manière substantielle le système télévisuel sans évaluer à fond dans quel sens il était préférable de le faire évoluer. Devant cet état de fait, il serait important que le Conseil instaure un mécanisme permettant une évaluation plus fréquente des cadres réglementaires et politiques de la télévision.

2. LE CARACTÈRE DISTINCT DU SYSTÈME TÉLÉVISUEL DE LANGUE FRANÇAISE

L'orientation prise il y a quelques années par le Conseil en vue d'introduire la concurrence, d'abord dans les télécommunications, puis avec la convergence des technologies, entre les entreprises de distribution de services télévisuels (câblodistributeurs, satellites de radiodiffusion directe, etc.) et les entreprises de télécommunications, se concrétise maintenant de plus en plus dans le secteur de la télévision avec la multiplication des services télévisuels.

Au Québec, le système télévisuel de langue française (dont on trouvera la description à l'annexe 1) évolue cependant dans un environnement différent de celui du Canada anglais et, par conséquent, n'est pas confronté aux mêmes défis. Son caractère distinct a d'ailleurs été reconnu dans la Loi canadienne sur la radiodiffusion après des années de revendication auprès du gouvernement fédéral et du Conseil en particulier.

Sa spécificité tient en particulier à la langue française, à la taille de son marché, aux caractéristiques de son public qui exige une quantité impressionnante de contenus télévisuels.

2.1 Une télévision qui produit beaucoup, avec moins de moyens qu'au Canada anglais...

Bien que les francophones au Québec soient quatre fois moins nombreux que les anglophones au Canada, la production télévisuelle québécoise est intense.

Un indicateur du volume important de productions télévisuelles destinées aux Québécois francophones est le nombre d'heures de production de langue française (dont on sait qu'elles sont essentiellement québécoises) financées par Téléfilm Canada. Ainsi, dans son dernier rapport annuel, cet organisme indique avoir financé un plus grand nombre d'heures en français qu'en anglais (470 heures en français comparativement à 380,5 en anglais). Depuis plusieurs années, il y a toujours eu un plus grand nombre d'heures de production en français qu'en anglais financées par Téléfilm Canada[1].

Pourtant, les télédiffuseurs de langue française du Québec disposent de beaucoup moins de moyens financiers que leurs homologues du Canada anglais. Par exemple, Téléfilm Canada, qui finance les émissions les plus

---

[1] Téléfilm Canada, Rapports annuels de 1987-1988 à 1996-1997.

coûteuses diffusées à la télévision, n'a pas le même niveau de participation financière dans les émissions de langue française.

C'est ainsi qu'en 1996-1997, il a mis, pour chaque heure produite avec son aide, 2,7 fois plus de ressources financières dans les productions de langue anglaise que dans celles de langue française, c'est-à-dire 77 429 $/heure du côté français et 211 742 $/heure du côté anglais. Les variétés et les émissions pour enfants sont celles, en particulier, où l'écart dans la contribution de cet organisme est le plus important : il met 16,1 fois plus de ressources dans les variétés et 4,8 fois plus dans les émissions pour enfants de langue anglaise que dans les émissions du même genre en français[2].

Il y a sept ans, soit en 1989-1990, cet écart dans les contributions de Téléfilm Canada était à peu de choses près le même: en moyenne, 77 000 $/heure pour les productions de langue françaises et 216 400 $/heure pour les productions de langue anglaise[3].

...et pourtant très populaire

L'une des plus importantes caractéristiques de la télévision québécoise d'expression française est, comme on l'entend souvent dans le milieu, qu'elle fait plus avec moins. C'est-à-dire qu'elle réussit à drainer une forte écoute de son public en diffusant non pas des émissions étrangères, comme cela se passe au Canada anglais, mais en présentant une programmation dont la plus grande partie est produite au Québec, avec pourtant moins de moyens financiers que ceux de sa contrepartie de langue anglaise. C'est là sa principale force.

C'est ainsi qu'en 1995, Statistique Canada révèle que les francophones du Canada (dont la grande majorité sont des Québécois) ont consacré 67 % de leur écoute à des émissions d'origine canadienne (dont on sait qu'elles sont essentiellement québécoises) et 33 % à des émissions d'origine étrangère. A l'opposé, chez les anglophones, l'écoute des émissions canadiennes était seulement de 28,5 % et celle de la programmation étrangère (lire américaine) de 71,5 %[4].

Un autre constat qui démontre bien la popularité des émissions produites au Québec auprès des Québécois francophones est le palmarès des émissions les plus écoutées. À titre d'exemple, parmi les dix émissions les plus populaires au printemps dernier, huit étaient québécoises dans le marché de Montréal alors que dans celui de Toronto-Hamilton, c'était

---

2 Téléfilm Canada, Rapport annuel 1996-1997.

3 Téléfilm Canada, Rapport annuel 1989-1990.

4 Statistique Canada, *Le Canada, sa culture, son patrimoine et son identité: Perspective statistique*, Catalogue 87-211, édition 1997, Ottawa, 1997.

l'inverse puisque neuf sur dix provenaient des États-Unis[5]. Ce palmarès, à peu de choses près, ne se dément pas au fil des mois et des années.

[5] Compilation effectuée par Télé-Québec à partir des données du sondage BBM, printemps 1998.

Comme la télévision de langue française du Québec présente beaucoup de contenu québécois, elle s'attire donc la faveur du public d'expression française. En effet, la part d'écoute de l'ensemble des chaînes de langue française (conventionnelles et spécialisées réunies) est passée de 85 % en 1985 à 87 % en 1997 (voir l'annexe 2). Sa popularité demeure donc constante et va même en s'accroissant.

2.2 Une télévision qui respecte et dépasse même les quotas de contenu canadien...

La réglementation du Conseil en matière de diffusion de contenu canadien s'applique sur l'ensemble de l'année. Toutefois, les constats tirés à partir d'une compilation spéciale effectuée pendant les quatre semaines de sondage BBM de l'automne 1996[6] constituent un bon indice permettant d'affirmer que, contrairement aux télévisions privées de langue anglaise (CTV et Global), les télévisions privées d'expression française atteignent et, dans bien des cas, dépassent même largement les quotas de contenu canadien. Cette tendance semble se vérifier également pour d'autres années.

Durant cette période, Télévision Quatre Saisons (TQS) atteignait le minimum requis pendant l'ensemble de la journée, soit 60 % de contenu canadien alors que le réseau TVA le dépassait avec 70 %. En soirée, période de la journée où l'écoute est la plus grande, le pourcentage de contenu canadien offert par chacun de ces deux réseaux était supérieur aux exigences réglementaires de 50 %, s'élevant à 58 % à TQS et à 72 % à TVA.

Alors qu'à CTV et Global, non seulement le quota de 60 % exigé pour l'ensemble de la journée n'est pas atteint (53 % à CTV et 47 % à Global), mais leur offre en contenu canadien en soirée diminue (48 % à CTV et 43 % à Global), les plaçant ainsi sous la barre du 50 % demandée. Le contenu américain y occupe une large place, particulièrement en soirée : 57 % de la programmation de Global et 52 % de CTV. En comparaison, à TVA, 28 % de la programmation en soirée est constituée de contenu américain; par contre, TQS est la station de langue française offrant le plus de contenu américain en soirée (essentiellement des longs métrages), soit 42 %.

Toujours selon Statistique Canada, la Société Radio-Canada, tant le réseau de langue française que celui de langue anglaise, est la télévision qui contribue le plus à la présentation de contenu canadien au Canada : Radio-Canada en diffuse 88 % en soirée et CBC, 91 %; la chaîne anglaise de la

---

[6] Compilation spéciale commandée par le MCC à Statistique Canada, 1998.

société d'État diffuse donc autant de contenu canadien en soirée que CTV et Global réunies! Au Québec, l'autre télévision publique de langue française à caractère éducatif et culturel, Télé-Québec, présente en soirée 76 % de contenu canadien.

Quant aux canaux spécialisés, la place qu'occupe les émissions canadiennes est nettement moins importante chez ceux de langue anglaise (42 % pendant l'ensemble de la journée) que chez ceux de langue française (59 %).

...parce qu'elle y consacre une part importante de ses budgets de programmation

Au Québec, on observe qu'au cours de l'année 1996, l'ensemble des stations privées de télévision ont affecté 84 % de leurs dépenses totales de programmation à des émissions canadiennes[7]. Au Canada, en excluant le Québec, les stations privées de télévision ont, au cours de la même année, consacré une proportion beaucoup moins importante de leur budget de programmation à des émissions canadiennes, soit 56 %[8]. Cette proportion importante des dépenses allouée à l'acquisition d'émissions étrangères est donc demeurée sans effet sur l'industrie canadienne de la production.

En conséquence, on observe qu'au Canada anglais, pour chaque dollar dépensé par l'industrie privée de la télévision en matière de programmation, 0,44 $ prend le chemin d'autres pays, principalement des États-Unis, pour des acquisitions, alors qu'au Québec, c'est seulement 0,16 $ qui s'en va à l'extérieur. La télévision québécoise de langue française génère donc, toutes proportions gardées, beaucoup plus de retombées sur son terriroire auprès des producteurs, artistes et artisans que ne le fait la télévision de langue anglaise.

2.3 Un public grand consommateur de télévision...

Les Québécois francophones battent des records d'écoute de la télévision. À titre d'exemple, mentionnons qu'ils y consacrent en moyenne 26 heures par semaine alors qu'au Canada, excluant le Québec, cette moyenne est de 23 heures par semaine[9].

---

[7] À noter que ce pourcentage inclut les dépenses de programmation des stations de langue anglaise CFCF et CKMI.

[8] Statistique Canada, *Radiodiffusion et télévision*, 1996, Ottawa, 1997.

[9] Nielsen/BBM, Data Télévision, *Une analyse des habitudes d'écoute et des tendances et caractéristiques de l'auditoire, 1996-1997*, Canada, 1998 et compilation effectuée par Télé-Québec à partir des données BBM, automne 1997.

... pourtant moins abonné au câble

L'ensemble des Québécois est pourtant moins abonné au câble qu'ailleurs au Canada. C'est ainsi qu'en 1996, 35 % des ménages au Québec n'y sont pas abonnés comparativement à 28 % des foyers au Canada anglais[10].

... pour qui la télévision hertzienne joue un rôle important

La télévision hertzienne occupe donc encore une place importante au Québec. La plus faible proportion d'abonnés au Québec ne dépend pas d'une disponibilité moins grande de cette technologie sur le territoire québécois: ici comme ailleurs au Canada, plus de 90 % des foyers y ont accès[11].

Cet écart est plutôt attribuable à un ensemble de facteurs liés à des caractéristiques propres au Québec dont, entre autres, la barrière linguistique, la disponibilité de nombreux signaux hertziens dans la région de Montréal, les revenus moins élevés per capita des Québécois et le tarif d'abonnement au câble plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada.

... et qui attribue graduellement moins d'écoute à la télévision hertzienne au profit des canaux spécialisés

En dépit, comme on l'a vu, d'un taux d'abonnement au câble moins élevé au Québec, on observe au cours des dernières années, avec l'accroissement de l'offre de canaux spécialisés sur le câble, une baisse de l'écoute des télévisions hertziennes par les francophones québécois et ce, tant en pourcentage qu'en heures d'écoute. La part de leur écoute de la télévision hertzienne de langue française est passée de 84% à 75% entre 1985 et 1997. Pendant ce temps, les canaux spécialisés en français ont attiré une part croissante de leur écoute, s'établissant en 1997 à 11,5 % (voir annexe 2).

2.4 Un public qui jouit d'un grand nombre de services télévisuels dans sa langue...

---

10 Compilation effectuée par le MCC à partir des données de Statistique Canada, 1996.

11 Compilation effectué par le MCC à partir des données de Statistique Canada, 1996.

Malgré leur population restreinte, les Québécois francophones ont la possibilité d'avoir accès, dans leur langue, à un grand nombre de services télévisuels québécois de toute nature (généraliste, éducative, spécialisée, payante, à la carte). On estime en effet qu'il existe un ratio de 2,8 services québécois en français par million d'habitants francophones au Québec comparativement à un ratio de 1,8 service canadien en anglais par million d'habitants anglophones au Canada[12].

Cet important ratio témoigne de la vitalité et du dynamisme du système télévisuel québécois, sans cesse talonné par la présence de nombreux services canadiens de langue anglaise.

---

12 Estimation du MCC, 1998.

... mais qui a aussi accès à une quantité impressionnante de canaux de langue et de culture différentes

Les Québécois francophones ont accès, s'ils sont abonnés au câble et en fonction de leur lieu de résidence, à 17 services télévisuels dans leur langue et à une trentaine en anglais, dont une douzaine en provenance des Etats-Unis. Les entreprises canadiennes de distribution peuvent choisir parmi environ 90 services télévisuels de langue anglaise, dont environ la moitié sont américains, pour constituer le menu qu'ils désirent offrir à leurs abonnés[13].

... un public de plus en plus bilingue, chez qui pourtant, il y a moins de transferts d'écoute qu'auparavant

Même si le taux de bilinguisme est croissant dans la population francophone du Québec (25 % en 1961 et 34 % en 1996)[14], les transferts d'écoute des Québécois vers la télévision de langue anglaise ont régressé depuis 13 ans passant de 12 % chez les Québécois francophones en 1985 à 8 % en 1997 (voir l'annexe 2). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse des transferts: une offre accrue de contenus en français avec l'arrivée de Télévision Quatre Saisons et des canaux spécialisés, une amélioration de la qualité de la production due notamment à une injection importante de fonds publics et privés, une diversification de la programmation par l'ajout de nouveaux contenus plus ciblés grâce en particulier aux canaux spécialisés, etc.

2.5 En conclusion

On peut donc constater à quel point la télévision du Québec se démarque dans l'ensemble du système canadien, à la fois par la langue, les habitudes d'écoute du public, les caractéristiques du marché et les stratégies des entreprises de télédiffusion.

En conséquence, le ministère de la Culture et des Communications du Québec juge primordial que le Conseil, dans les décisions qu'il doit prendre, ait la préoccupation de refléter le caractère distinct de la télévision québécoise, ses problématiques, ses besoins, et les volontés clairement manifestées par le public auditeur.

---

13 Estimation du MCC, 1998.

14 Statistique Canada, Le Quotidien, http://www.statcan.ca/Daily/Français/971202/q971202.htm, Le mardi 2 décembre 1997.

3. LES ENJEUX

En plus d'avoir pour défi d'exploiter les caractéristiques qui lui sont propres, le système télévisuel québécois est confronté aux mêmes enjeux que les autres télévisions ailleurs dans le monde soit la multiplication des services, la fragmentation de l'auditoire et l'implantation de nouvelles technologies. Il s'agit de grandes tendances qui se manifestent dans l'ensemble du secteur de la télévision, que ce soit au Québec ou ailleurs.

L'augmentation de l'offre télévisuelle au Québec a amené un nouveau partage du temps dont disposent les Québécois pour l'écoute de la télévision. On constate en effet une diminution des parts d'écoute des télévisions généralistes de langue française (à l'exception de TVA) et de la télévision de langue anglaise et ce, au profit des nouveaux venus : les canaux spécialisés de langue française. Cette fragmentation n'est pas unique au Québec. Elle est davantage présente aux États-Unis où les télévisions généralistes attirent moins de 50% de l'écoute, alors qu'au Québec, les télévisions conventionnelles de langue française génèrent encore 75% de l'écoute.

Ce phénomène pourrait s'accentuer puisque la numérisation des réseaux de distribution, annoncée depuis quelques années, augmenterait substantiellement le nombre de canaux. En effet, cette technologie permettrait de multiplier par quatre, six ou même huit le nombre de canaux disponibles. Déjà en 1998, des entreprises américaines de distribution par câble prévoient entreprendre des investissements majeurs en ce sens. De plus, la toute nouvelle concurrence en vigueur dans le domaine de la distribution de services télévisuels, provenant des entreprises offrant des technologies alternatives à la câblodistribution, accentuera ces pressions sur la fragmentation de l'écoute.

Dans ce contexte, le secteur de la télévision québécoise devra relever les défis suivants au cours des prochaines années :

- maintenir l'attrait de la télévision de langue française auprès des francophones;
- assurer un financement suffisant à la production télévisuelle;
- réussir le passage de la technologie analogique à celle du numérique.

3.1 Maintenir l'attrait de la télévision de langue française auprès des francophones

Le Québec a accès à de nombreux canaux de langue anglaise qui sont, pour la plupart, composés d'émissions dont les coûts de production dépassent largement ceux des productions d'expression française. Ils peuvent donc représenter un intérêt auprès d'une population francophone nord-américaine, qui n'est pas insensible à la culture américaine de langue anglaise.

Pour contrebalancer cette offre, le système télévisuel de langue française a préconisé, au cours des dernières années, une hausse de la quantité et de la qualité de l'offre télévisuelle.

Actuellement, les acteurs de ce système se complètent en présentant un choix varié. La télévision généraliste, accessible sans tarifs d'abonnement, s'adresse à l'ensemble de la population. Elle est constituée de chaînes privées et publiques. Les services spécialisés complètent l'offre télévisuelle en venant combler des besoins plus spécifiques des téléspectateurs. Le modèle québécois a connu du succès puisque les francophones continuent de regarder assidûment la télévision de langue française.

Cette stratégie a cependant été financée par les Québécois. D'une part, la hausse du nombre de services spécialisés a contribué à l'augmentation du tarif d'abonnement au câble. D'autre part, l'accroissement de l'aide publique à la production, qui a permis de présenter des émissions à grand déploiement, a exercé des pressions sur les finances publiques.

Force est de reconnaître que ce modèle de développement, où quantité et qualité sont haussées en même temps, ne peut être poursuivi sans arrêt. Des périodes de consolidations sont nécessaires.

3.2 Assurer un financement permettant le maintien des forces du système télévisuel québécois

En 1998, le Ministère estime que les gouvernements injectent près d'un demi-milliard de dollars annuellement dans le secteur de la télévision de langue française. De cette somme, plus de 200 millions sont affectés à l'aide à la production indépendante et le reste aux deux télévisions publiques, Télé-Québec et la Société Radio-Canada.

Généralement, l'ajout d'un nouveau service télévisuel exerce une pression à la hausse sur le coût de l'aide à la production. En effet, pour remplir leurs grilles de programmation et pour respecter les exigences du Conseil, les nouveaux canaux spécialisés font souvent appel aux sources de financement publiques et privées. Ces demandes d'aide à la production des nouveaux services s'ajoutent à celles des joueurs en place. Le Conseil, qui émet de nouvelles licences, devra tenir compte de la capacité de payer des gouvernements et, ultimement, des contribuables.

3.3 Réussir le passage de la technologie analogique à celle du numérique

Les câblodistributeurs et les télédiffuseurs conventionnels devront, au cours des prochaines années, injecter des sommes considérables pour moderniser leurs infrastructures afin d'assurer la transition de la technologie analogique à celle du numérique.

Pour les téléspectateurs, ces investissements auront des retombées concrètes. D'une part, c'est le passage à la technologie numérique qui permettra de multiplier le nombre de canaux et offrira plus de flexibilité dans le choix des services télévisuels et ce, sans compter une amélioration marquée de la qualité de l'image. D'autre part, les consommateurs auront à investir dans le remplacement de leurs récepteurs.

Au Québec, le coût de ces investissements sera accru compte tenu que sa population est dispersée sur un vaste territoire. Les acteurs du système télévisuel québécois devront donc disposer de capitaux suffisants pour mener l'industrie à l'ère du numérique et ce, tout en maintenant une offre d'émissions de qualité de façon à maintenir l'intérêt du téléspectateur. Ces changements marqués doivent être pris en compte dès maintenant dans l'évolution du système télévisuel.

4. LES ORIENTATIONS QUÉBÉCOISES EN MATIÈRE DE TÉLÉVISION

Historiquement, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a toujours cherché à faire valoir auprès du gouvernement fédéral et du Conseil les intérêts du Québec en matière de radiodiffusion.

Le dernier exemple remonte à la récente audience publique sur les mécanismes de réglementation à l'égard de la radio commerciale.

Dans l'ensemble de ses interventions, le Ministère est guidé par un certain nombre d'orientations d'ordre sociétal, culturel et économique, orientations qui prévalent particulièrement bien dans le cadre de la présente instance sur la révision des politiques en matière de télévision.

4.1 Les orientations d'ordre sociétal

Les médias, en particulier la radio et la télévision, contribuent grandement à informer le public et à alimenter sa réflexion en suscitant des débats sur les enjeux collectifs. On peut affirmer qu'ils sont un support indispensable à l'exercice de la démocratie. À ce titre, le Ministère est particulièrement sensible à l'enracinement du système télévisuel québécois dans son milieu immédiat et à l'importance pour la télévision d'offrir un reflet des régions du Québec dans lequel les citoyens peuvent se reconnaître et se rassembler, ce qui est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel de mondialisation.

Également préoccupé par la participation équitable des citoyens à la vie démocratique, le Ministère souhaite favoriser l'accessibilité de tous les Québécois aux services télévisuels, tant sur le plan géographique qu'économique.

4.2 Les orientations d'ordre culturel

La télévision est un instrument privilégié de création, de production, de diffusion et de promotion de la culture québécoise. Elle a toujours constitué une source importante d'activités pour les créateurs, artistes et artisans québécois qui y trouvent un lieu extraordinaire d'expression puisqu'elle rejoint, par l'intermédiaire des chaînes conventionnelles ou spécialisées, l'ensemble des Québécois et que certains de ses produits sont de plus en plus diffusés ailleurs dans le monde.

De façon particulière, la production d'émissions dramatiques a toujours été une force de la télévision québécoise et occupé une place stratégique dans la programmation. Cette tendance prend de l'ampleur puisqu'on a vu le nombre des émissions dramatiques québécoises augmenter à l'écran, les téléséries et les téléromans d'une heure y occupant une place de plus en plus importante[15].

Le développement de contenus de langue française est une priorité pour le Québec et maintenir l'attrait des émissions québécoises auprès du public francophone est un défi de taille auquel le Ministère s'emploie par l'adoption de mesures d'aide à la production (fiscales et autres), et ce en dépit du contexte budgétaire que l'on connaît.

Le Québec a toujours été soucieux de faire reconnaître le caractère distinct de la télévision québécoise et de lui faire appliquer un cadre réglementaire adapté à ses caractéristiques propres de même qu'aux réalités et aux valeurs de la société québécoise de manière à permettre aux Québécois de se reconnaître en elle. Dans le contexte actuel, le Ministère estime qu'il faut tabler sur les particularités du système québécois afin d'optimiser ses performances, qui sont d'ores et déjà remarquables.

Par ailleurs, les développements technologiques permettront de plus en plus aux Québécois d'avoir accès à des contenus télévisuels provenant d'autres cultures comme de faire rayonner la culture québécoise à l'étranger. La participation active du Québec dans la télévision internationale de langue française TV5 en est un exemple. Partout en francophonie, la force d'attraction de la langue anglaise et de la culture américaine à la télévision incite à développer une contrepartie en langue française afin d'offrir une option de rechange et par là, enrayer l'érosion des auditoires.

4.3 Les orientations d'ordre économique

Dans un marché de la taille du Québec, les orientations sociétales et culturelles ci-haut évoquées nécessitent une industrie de la télévision financièrement solide pour lui permettre de s'adapter aux changements structurels.

---

15 Dave Atkinson, Danielle Bélanger et Serge Proulx. *Les téléséries dans l'univers des émissions de fiction au Québec*. Centre d'études sur les médias, Les cahiers-médias, numéro 3, Québec, 1998, p.17.

Dans la mesure où le système québécois de télédiffusion se distingue au Canada par des forces qu'il a su développer dont, notamment, une offre télévisuelle de qualité et diversifiée, en mesure de fidéliser le téléspectateur québécois, le Ministère est particulièrement préoccupé de l'équilibre qu'il faut constamment trouver pour le faire évoluer de manière à optimiser ces points forts et à maintenir son dynamisme. La présente audience est déterminante à cet effet puisqu'elle orientera la façon dont la télévision sera réglementée au cours des prochaines années. Là encore, un équilibre propre au système québécois de télévision est nécessaire pour relever les défis à venir.

En outre, au fur et à mesure que les développements technologiques offriront de plus en plus aux consommateurs québécois la possibilité d'exercer plus librement leur choix, le Ministère est d'avis que l'augmentation des services télévisuels devra se faire en tenant compte de leurs besoins et de leur capacité de payer. Il faudra également éviter que l'évolution de la télévision en arrive à priver les consommateurs moins fortunés d'accéder à un nombre raisonnable de services télévisuels significatifs et de qualité.

5. LES RECOMMANDATIONS

5.1 Un cadre réglementaire qui favorise les contenus québécois

Le maintien des quotas de contenu canadien

Au Canada, la télévision privée de langue anglaise semble adopter comme stratégie une plus grande diffusion d'émissions américaines en soirée, pendant les heures de grande écoute. À l'opposé, la télévision privée de langue française du Québec, en particulier TVA, programme beaucoup plus aisément des émissions canadiennes, en l'occurrence québécoises, en particulier en période de grande écoute, en soirée. Cela est dû en grande partie au fait que son public, contrairement à celui du Canada anglais, est particulièrement friand d'émissions produites au Québec.

En 1996, TVA et Télévision Quatre Saisons génèrent à elles seules 54 % de l'écoute du contenu canadien à la télévision de langue française chez les francophones du Québec. C'est donc dire combien ces réseaux sont importants pour susciter la consommation de contenu canadien, dont on sait qu'il est essentiellement québécois.

Les télévisions publiques, Radio-Canada et Télé-Québec, engendrent, quant à elles, 35 % de l'écoute du contenu canadien par les Québécois francophones. Quant à l'ensemble des canaux spécialisés, ils génèrent 9 % de l'écoute d'émissions canadiennes chez les Québécois francophones[16].

Le respect et le dépassement des quotas de contenu canadien ne vont pas sans un effort financier important de la part des télédiffuseurs. Comme on l'a vu au préalable, l'ensemble des stations privées de télévision du Québec semblent affecter une très grande part de leurs dépenses de programmation à des émissions canadiennes, comme ce fut le cas, à titre d'exemple, en 1996.

Considérant que les télédiffuseurs privés de langue française du Québec jouent un rôle déterminant dans l'offre et la consommation d'émissions québécoises, il est judicieux d'y maintenir à leur niveau actuel les quotas de contenu canadien. Il s'agit là d'une exigence minimale qui prend tout son sens en période de conjoncture économique difficile. En effet, il ne faut pas prendre le risque de voir diminuer les émissions québécoises à l'écran. Au Québec, ces quotas correspondent d'ailleurs aux besoins des téléspectateurs francophones qui accordent nettement leur préférence aux

---

16 Commande spéciale du MCC à Statistique Canada, 1996.

émissions québécoises et coïncident avec la stratégie de programmation des télédiffuseurs de langue française.

L'ensemble des canaux spécialisés d'expression française contribuent aussi, mais dans une moindre mesure, à susciter la consommation d'émissions canadiennes par les téléspectateurs francophones du Québec.

Il faudra particulièrement s'efforcer de leur assurer un approvisionnement réaliste et constant en émissions canadiennes dans leur spécialité et adapter les quotas en contenu canadien en conséquence. Dans le but d'accroître le développement d'émissions qui existent en moins grand nombre dans certains secteurs d'activités propres à des canaux spécialisés (par exemple les longs métrages, les vidéoclips, etc.), il est également nécessaire d'exiger d'eux, comme maintenant, des contributions précises en matière de dépenses de programmation.

Recommandations :

Maintenir les quotas de contenu canadien à leur niveau actuel dans les réseaux de télévision de langue française.

Dans le cas des canaux spécialisés de langue française :

- **maintenir une adéquation réaliste entre les exigences en contenu canadien auxquelles ils doivent se conformer et leur spécialité;**

- **poursuivre la politique en vigueur qui consiste à exiger des contributions précises en matière de dépenses de programmation.**

Une part plus importante réservée aux émissions de langue française dans le Programme de droits de diffusion (ancien Fonds de production des câblodistributeurs)

Comme démontré précédemment, le système télévisuel francophone fait plus avec moins. Les télédiffuseurs agissent de manière responsable et les téléspectateurs répondent positivement à l'offre de contenus québécois. En conséquence, le Ministère considère qu'il serait souhaitable de reconnaître les bienfaits actuels d'un tel comportement par l'augmentation de la capacité de production en langue française.

Le Programme de droits de diffusion réserve le tiers (33 _ %) de ses fonds aux productions de langue française. Cette proportion pourrait être élevée au même niveau que celui généralement appliqué à Téléfilm Canada, soit à 37 %.

Comme le Conseil détermine par voie réglementaire les contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion au Programme de droits de diffusion, il pourrait demander l'application de ce critère d'allocation des ressources.

Recommandation :

Réserver 37 % des Fonds du Programme de droits de diffusion aux productions de langue française.

5.2 Un cadre réglementaire adapté à la réalité québécoise

L'industrie télévisuelle québécoise vit des changements importants qui se poursuivront au cours des prochaines années. Ce contexte évolutif amène le Ministère à adopter des positions qui tiennent compte de cet environnement et de la volonté de maintenir un certain équilibre dans l'industrie afin de permettre aux joueurs en place d'offrir une programmation de qualité aux Québécois.

Jusqu'à maintenant, le Ministère s'est montré favorable à la venue de nouveaux services télévisuels de langue française.

Par exemple, au début des années 1980, le contexte s'y prêtait particulièrement. En effet, l'industrie québécoise de la télévision était l'une des plus rentables en Amérique du Nord. Elle pouvait donc absorber la venue de nouveaux acteurs, tout en offrant plus de choix aux Québécois. D'ailleurs, ces derniers, sans délaisser les stations généralistes de langue française, démontraient leurs besoins d'avoir plus de diversité en matière télévisuelle en allouant une part croissante de leur écoute aux services télévisuels d'expression anglaise. Le Ministère a alors recommandé au Conseil la mise en place de canaux spécialisés de langue française au Québec.

Avec maintenant 11 services de langue française, dont 4 qui ont démarré en septembre 1997, soit il y a 9 mois à peine, le Ministère considère que, compte tenu des circonstances actuelles, le Québec dispose déjà d'une offre télévisuelle de langue française très diversifiée.

Trois facteurs devraient, à notre avis, guider à l'avenir le Conseil soit, la capacité pour l'industrie télévisuelle d'absorber la venue de nouveaux canaux, la limite imposée par les infrastructures de distribution et le respect de la volonté et de la capacité de payer des Québécois.

Accorder aux télédiffuseurs un délai d'ajustement

Le Conseil a laissé sept ans s'écouler entre la venue du premier et du deuxième groupe de canaux spécialisés, soit de 1987 à 1994. Ensuite, deux années seulement ont séparé la venue de la seconde et de la troisième série de services spécialisés.

Cet accroissement non négligeable de l'offre, compte tenu de la diversité des services présentement accessibles au Québec, exige une période de consolidation pour les joueurs en place. En effet, la venue de nouveaux canaux exerce des pressions sur l'équilibre du système télévisuel. La taille du marché publicitaire québécois croît, pour le moment, à un rythme satisfaisant, mais cette hausse fait suite à des années de faible croissance, notamment entre 1990 et 1994. Les télédiffuseurs déjà présents ont donc besoin de plus de temps pour s'ajuster à la venue de nouveaux services dans l'échiquier télévisuel de langue française.

Tenir compte de la capacité des infrastructures de câblodistribution

Présentement, certains réseaux de câble peuvent accueillir de nouveaux services. Toutefois, tous les réseaux ne disposeront pas de la capacité nécessaire pour présenter de nouveaux services spécialisés avant des années. Il est donc illusoire de penser à offrir de nouveaux contenus qui couvriront l'ensemble du Québec avant cette échéance.

Respecter la volonté et la capacité de payer des Québécois

En mai dernier, un sondage CROP commandé par le Ministère a révélé que la moitié des Québécois ne veulent pas débourser pour de nouveaux canaux spécialisés de langue française. Le Ministère croit qu'il s'agit d'un élément incontournable dont le Conseil doit tenir compte dans l'attribution de nouvelles licences.

L'augmentation du coût des services de distribution, compte tenu de la faible augmentation des revenus des ménages au cours des dernières années, explique probablement en partie cette position des consommateurs québécois. En effet, entre 1990 et 1996, le revenu personnel disponible a crû de 5% au Québec, alors que le tarif d'abonnement au service de base du câble a connu une hausse de 26%.

Recommandations :

Dans l'immédiat, surseoir à l'attribution de licences pour de nouveaux services spécialisés en français parce que toutes les conditions ne sont pas en place pour un accroissement de l'offre télévisuelle au Québec.

À plus long terme, lorsque les conditions seront favorables, chercher à accroître l'offre de services télévisuels au Québec, tout en préservant un certain équilibre dans le système télévisuel.

En ce qui concerne le mode de distribution, favoriser, en tenant compte des particularités du système de radiodiffusion de langue française, une augmentation des volets facultatifs offerts aux téléspectateurs, plutôt qu'une multiplication des services sur un seul et même volet.

Favoriser l'accès au service public de la Société Radio-Canada

Le système télévisuel du Québec tend vers un certain équilibre entre les canaux spécialisés et généralistes, la télévision de langues anglaise et française et les services publics et privés. À cet égard, les demandes de canaux spécialisés présentées par la Société Radio-Canada sont inquiétantes.

Si la Société Radio-Canada se développait encore davantage dans le champ des services spécialisés, on pourrait assister à une dégradation de sa chaîne généraliste au profit des canaux spécialisés. En effet, certains types d'émissions moins rentables, comme les émissions culturelles, pourraient être reléguées aux services thématiques, conférant ainsi un caractère plus commercial à sa chaîne généraliste. Il serait inéquitable que des services au coeur même du mandat de la Société Radio-Canada, ne soient accessibles qu'aux abonnés du câble. Au Québec, environ 35% des foyers n'auraient pas accès à l'ensemble des services de cette société d'État. La Société Radio-Canada est un service public qui doit être accessible à l'ensemble de la population. Tous les contribuables paient pour ce service. Tous devraient y avoir accès.

Par ailleurs, il serait injustifié que les abonnés au câble paient deux fois, en impôts et en tarif d'abonnement, pour les services de la Société Radio-Canada.

Recommandation :

Considérant qu'il s'agit d'un service public qui doit être accessible à l'ensemble de la population, refuser à la Société Radio-Canada la possibilité de poursuivre son développement dans le domaine des services spécialisés.

5.3 Un cadre réglementaire qui favorise l'équilibre entre les joueurs en présence

Le problème d'accès aux réseaux de distribution que pourraient rencontrer certains détenteurs de licence de services spécialisés est préoccupant.

Actuellement, peu de câblodistributeurs québécois détiennent, par l'intermédiaire de filiales, des licences de canaux spécialisés. Pour l'instant, ces derniers ne bénéficient pas de traitement particulier de la part de leurs sociétés mères. Cependant, des litiges entre des titulaires de licences de services spécialisés et des câblodistributeurs canadiens qui ont eu lieu dernièrement incitent à recommander au Conseil d'adopter une attitude préventive.

Le Ministère ne s'oppose pas à la participation financière de distributeurs dans les canaux spécialisés. Cependant, il croit important de baliser davantage les pouvoirs des détenteurs de réseaux de distribution pour qu'ils n'accordent pas de préférence indue à l'endroit de leurs filiales détentrices de licences de services spécialisés.

Recommandation :

S'assurer de garantir aux services spécialisés un accès équitable aux réseaux de distribution.

5.4 Un cadre réglementaire qui supporte l'exercice de la démocratie

Un meilleur équilibre entre la production d'émissions locales et régionales et la production à caractère national et international

Devant la place grandissante accordée par le Conseil à la concurrence entre les services télévisuels, obligeant de plus en plus les télédiffuseurs à diffuser surtout des grandes productions à caractère national et international susceptibles de se vendre sur d'autres marchés, les émissions locales et régionales occupent un espace de plus en plus limité sur les ondes. Dans les faits, la seule obligation qui reste aux télédiffuseurs en matière de productions émanant de leur région est la présentation d'un seuil minimal de nouvelles locales et régionales. C'est ainsi qu'au Québec, les téléspectateurs de certaines stations situées en dehors de Montréal et de Québec bénéficient d'à peine plus d'une heure par semaine de nouvelles en provenance de leur communauté.

L'an dernier, le Conseil a aussi fait tomber l'obligation pour les câblodistributeurs et autres entreprises de distribution de fournir une programmation communautaire à la population qu'ils desservent et à la soutenir financièrement.

La part de plus en plus congrue faite à la production locale et régionale dans le système télévisuel, tant en matière de programmation que de financement, est préoccupante, la logique du marché venant ainsi heurter la notion d'intérêt public à la base même de la réglementation d'un média comme la télévision.

Les systèmes télévisuels tant canadien que québécois y perdront grandement s'ils ne sont plus enracinés dans leur milieu immédiat et s'ils n'offrent plus un reflet régional dans lequel les citoyens peuvent se reconnaître et se rassembler et ce, à plus forte raison dans un contexte de mondialisation. Voilà pourquoi il demeure essentiel de rétablir un juste équilibre entre la production nationale et locale.

Recommandation :

Réintroduire des exigences en matière de production locale dans les conditions de licence des stations de télévision locales de manière à établir un meilleur équilibre dans la provenance des émissions présentées à l'écran.

5.5 Un cadre réglementaire évalué plus fréquemment

Une évaluation plus systématique des cadres politiques et réglementaires de la télévision

Partout dans le monde, la télévision est en mutation et ni le Canada ni le Québec ne font exception. La période actuelle se caractérise par une grande mouvance tant sur le plan des technologies que sur celui des choix de société. Récemment introduite, la concurrence en est à ses premiers balbutiements et nul ne sait encore comment elle évoluera.

Dans ce contexte, compte tenu de l'environnement particulier dans lequel opère le système québécois de langue française de télédiffusion et des défis uniques qui s'imposent à lui, il apparaît essentiel qu'un autre dix ans ne s'écoule pas avant qu'une évaluation des politiques et règlements qui l'encadrent n'ait lieu.

Prendre des décisions à la pièce qui impriment des modifications substantielles au système télévisuel, au gré des avancées technologiques et des pressions des différents milieux industriels, sociaux et culturels, ne constitue également pas la voie à suivre.

Aussi, serait-il primordial que le Conseil évalue plus fréquemment les cadres réglementaires et politiques de la télévision.

Recommandation :

Procéder plus fréquemment à une évaluation globale des politiques et règlements en matière de télédiffusion.

ANNEXE 1

LES COMPOSANTES DE L'INDUSTRIE TÉLÉVISUELLE DE LANGUE FRANÇAISE

Comme l'illustre le schéma qui se trouve à la fin de cette annexe, le système télévisuel de langue française est, compte tenu de la taille de son marché, remarquablement riche et diversifié.

La télévision hertzienne

Dans le domaine de la télévision hertzienne, ce système comprend d'abord deux services publics, Télé-Québec et Radio-Canada (la télévision française), dont les dépenses totales ont été d'environ 390 millions de dollars en 1997. Les deux chaînes se distinguent nettement l'une de l'autre puisque Radio-Canada est avant tout une télévision généraliste, qui présente tous les genres d'émissions, et Télé-Québec, une télévision éducative et culturelle, dont la mission spécifique est de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition des connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter la diversité de la société québécoise.

Deux télévisions généralistes privées diffusent également par voie hertzienne, soit les réseaux TVA et Télévision Quatre Saisons. Les 19 stations de ces deux réseaux ont réalisé, avec les cinq stations privées affiliées à Radio-Canada[17], un chiffre d'affaires global d'environ 300 millions de dollars en 1997, essentiellement sous forme de revenus publicitaires.

Télé-Métropole, une filiale du Groupe Vidéotron, est propriétaire de six des dix stations du réseau TVA[18] et Télévision Quatre Saisons, sous le contrôle

---

[17] Dans certaines régions du Québec, la télévision française de Radio-Canada est retransmise par des stations privées, exploitées par Cogeco inc. (2), Radio-Nord inc. (1), Télé Inter-Rives ltée (1) et Radio Saguenay ltée (1).

[18] Les quatre autres stations du réseaux, toutes régionales, sont exploitées par Radio-Nord inc. (2), Télé Inter-Rives ltée (1) et Diffusion Power inc. (1).

du groupe de presse Quebecor, est propriétaire de trois des neufs stations du réseau du même nom[19].

[19] Les six autres stations du réseau, toutes régionales, sont exploitées par Cogeco inc. (2), Radio-Nord inc. (2), Télé Inter-Rives ltée (1) et Radio Saguenay ltée (1).

La télévision spécialisée, payante et à la carte

Actuellement, le secteur privé offre neuf services de télévision spécialisés aux téléspectateurs de langue française, à savoir le Canal Famille (Astral Communications), MusiquePlus (Radiomutuel et CHUM), le Réseau des Sports (CDPQ, S.R. Bronfman, Reitmans et ESPN), Canal D (Astral Communications), MétéoMédia (Pelmorex Communications), Le Canal Nouvelles (Télé-Métropole), Canal Vie (Radiomutuel), Musimax (Radiomutuel et CHUM) et Teletoon (Astral Communications, WIC Western International, Shaw Cablesystems, Cinar films et Nelvana). En 1997, alors que seulement cinq de ces services étaient offerts, leur chiffre d'affaires global atteignait déjà 90 millions de dollars[20].

Cette offre est complétée par deux services spécialisés d'initiative publique, dont les revenus totaux ont atteint 50 millions de dollars en 1997, incluant les fonds publics. Il s'agit de TV5, la télévision internationale de langue française, et du Réseau de l'information (RDI), la chaîne d'information continue de Radio-Canada.

Les francophones ont également accès à un service de télévision payante, Super Écran (Astral Communications), et à un service de télévision à la carte, Canal Indigo (Astral Communications, Télé-Métropole, TQS et Cogeco).

Il importe de mentionner que la société québécoise Astral communications est le plus grand fournisseur au Canada de services de télévision à la carte, payante et spécialisée, en langues française et anglaise. En effet, l'entreprise exploite, seule ou avec des partenaires, pas moins de 14 licences de services télévisuels.

La production audiovisuelle indépendante

Depuis une décennie, l'industrie québécoise de la production audiovisuelle indépendante a connu une croissance remarquable, aidée en cela par un ensemble de mesures gouvernementales multiformes, dont le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise est la pièce maîtresse. En 1997, cette industrie a produit pour près de 400 millions de dollars de films et d'émissions de télévision, incluant 260 millions de dollars de productions en langue française. Le Groupe Coscient et Cinar Films sont parmi les plus importantes entreprises du secteur.

---

[20] Sans compter les revenus de Weather Channel, la contrepartie anglaise de MétéoMédia.

La télédistribution

Au Québec, deux entreprises occupent près de 90 % du secteur de la télédistribution, un marché de 660 millions de dollars en 1997. Le Groupe Vidéotron d'abord (77 %), qui est le second télédistributeur en importance au Canada, et Cogeco (12 %), une entreprise de communication très diversifiée.

Organisation du système de télévision de langue française

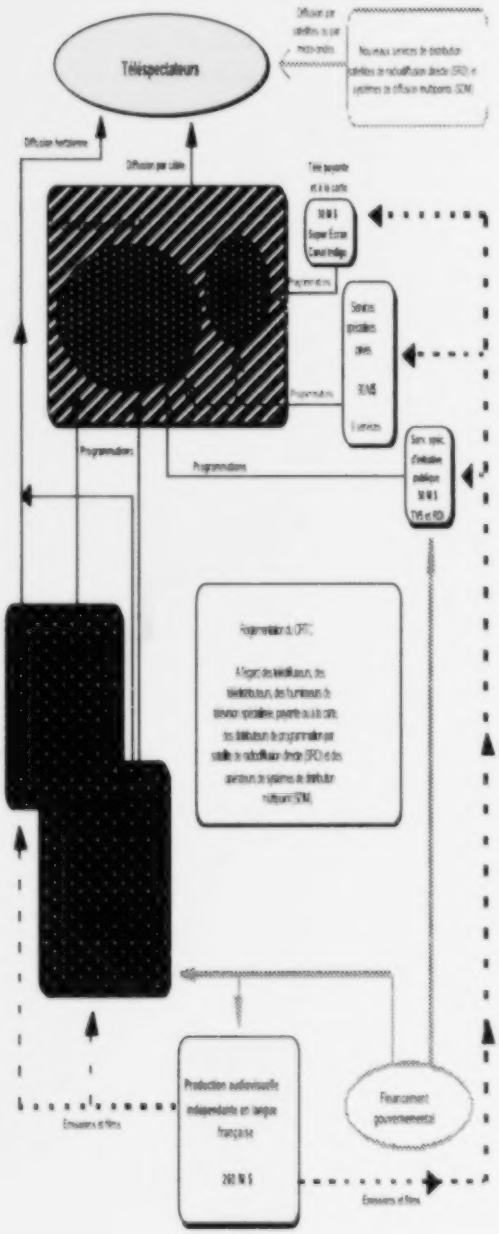

ANNEXE 2

RÉPARTITION DE L'ÉCOUTE DE LA TÉLÉVISION CHEZ LES FRANCOPHONES DU QUÉBEC AUTOMNES 1985 À 1997 (En pourcentage)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Télévision conventionnelle de langue française	83,9 %	84,2 %	84,0 %	83,5 %	82,4 %	83,1 %	81,7 %	79,6 %	82,2 %
Canaux spécialisés et autres canaux de langue française	1,7 %	2,5 %	2,3 %	4,5 %	5,1 %	5,0 %	5,9 %	7,0 %	6,2 %
Sous-total télévision de langue française	85,6 %	86,7 %	86,3 %	88,0 %	87,5 %	88,1 %	87,6 %	86,6 %	88,4 %
Télévision de langue anglaise	12,4 %	11,0 %	11,0 %	9,3 %	10,2 %	9,1 %	8,7 %	9,6 %	7,8 %
Autres canaux (ethniques, magnétoscopes, etc.)	2,1 %	2,4 %	2,7 %	2,7 %	2,3 %	2,8 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée d'écoute per capita (heures) 2 ans et plus	25,2	26,4	25,7	26,2	25,7	25,7	25,0	24,4	26,0

Source : compilation Télé-Québec à partir de données de Sondages BBM.

ANNEXE 3

RÉPARTITION DE L'ÉCOUTE DE LA TÉLÉVISION CHEZ LES FRANCOPHONES DU QUÉBEC AUTOMNES 1985 À 1997 (En millions d'heures)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Télévision conventionnelle de langue française	109,3	116,6	111,1	115,7	112,7	114,9	112,0	109,8	123,3
Canaux spécialisés et autres canaux de langue française	2,2	3,4	3,1	6,3	7,0	6,9	8,1	9,7	9,3
Sous-total télévision de langue française	111,5	120,0	114,2	122,0	119,7	121,8	120,1	119,5	132,6
Télévision de langue anglaise	16,1	15,2	14,6	12,8	13,9	12,6	11,9	13,2	11,6
Autres (ethniques, magnétoscopes, etc.)	2,7	3,3	3,6	3,7	3,2	3,8	5,2	5,2	5,8
TOTAL	**130,3**	**138,5**	**132,4**	**138,5**	**136,8**	**138,2**	**137,1**	**137,9**	**150,0**

Source : compilation Télé-Québec à partir de données de Sondages BBM.